

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial ABEX JKB STD

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées**Utilisations de la substance/du mélange**

- Tensio-actifs pour applications diverses

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique**Société**

Solvay Canada Inc.,
NOV ECARE
Brookfield Place, Suite 4400
181 Bay Street
Toronto, ON, M5J2T-3, CA
Telephone number: 800-973-7873

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN FUITE, INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER LE NUMERO CHEMTREC (disponible 24h/24): 800-424-9300 aux États-Unis et au Canada, ou 703-527-3887 pour l'international appels à frais virés.

SECTION 2: Identification des dangers

Bien que le SIMDUT n'ait pas adopté la partie environnementale des réglementations SGH, le présent document peut comprendre des informations sur les effets environnementaux.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Non classé comme produit dangereux en vertu de la réglementation ci-dessus.

2.2 Éléments pour les étiquettes**Règlement sur les produits dangereux (WHMIS 2015)**

- Non étiqueté comme produit dangereux selon la réglementation ci-dessus.

2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification

- H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 3: Composition/Information sur les composants**3.1 Substance**

- Non applicable, le produit est un mélange.

3.2 Mélange

WHMIS Impuretés et ingrédients dangereux

- Ne contient aucun ingrédient dangereux.

WHMIS Ingrédients et impuretés non-dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification No. CAS	Concentration[% wt/wt or V/V]
Water/Inerts	*****	70
Anionic Surfactant	*****	30

SECTION 4: Premiers soins

4.1 Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux

- Le secouriste doit se protéger.
- Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.
- Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Consulter un médecin si nécessaire.

En cas de contact avec la peau

- En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
- Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion

- Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
- Si la victime est consciente :
- Rincer la bouche à l'eau.
- Garder la personne tranquille.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Le vomissement peut se produire spontanément.
- En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
- Mettre la victime sur le côté.
- Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Effets

- L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.
- Le contact cutané peut aggraver une maladie cutanée existante.

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Avis aux médecins

- Tout traitement doit être basé sur les signes et les symptômes de détresse présentés par le patient. Il faut tenir compte de la possibilité de surexposition à d'autres substances que ce produit.
- Traiter de façon symptomatique.
- Aucun antidote spécifique n'est disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Produit d'extinction

Moyen d'extinction approprié

- Moyen d'extinction - pour les petits incendies
- Poudre chimique d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyen d'extinction - pour les grands incendies
- Mousse
- Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inadéquats

- Jet d'eau à grand débit
- (émulsion possible)

5.2 Dangers particuliers relatifs à la substance ou au mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

- En cas d'incendie :
- brûle
- Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie.

Produits de combustion dangereux:

- Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
- Oxydes d'azote (NO_x)
- oxydes de soufre
- Oxydes de carbone

5.3 Précautions à prendre par les pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

- Les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets.

Méthodes spécifiques de lutte contre le feu

- Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.

Autres informations

- Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection adéquat.
- Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.
- Endiguer et contenir l'épandage.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Récupération

- Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13).
- Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
- Garder dans des contenants proprement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Décontamination/nettoyage

- Laver le reliquat non récupérable à grande eau.
- Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
- Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
- Décontaminer les outils, l'équipement et l'équipement de protection personnel dans une zone réservée.

Élimination

- Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Interdictions

- Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Conseils supplémentaires

- Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.4 Référence à d'autres sections

- 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE
- 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 13.
- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

SECTION 7: Manipulation et entreposage

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire

- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas congeler.
- Éviter la surchauffe localisée.

- Éviter les fûts durant le chauffage.
- Bien mélanger avant l'utilisation.
- De l'oxyde d'éthylène peut s'accumuler dans l'espace vide du contenant.
- Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène

- L'hygiène personnelle est une pratique importante de maîtrise de l'exposition, et les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manipule :
- 1) Ne pas stocker, utiliser et / ou consommer d'aliments, de boissons, de tabac ou de produits cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké.
- 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, de se maquiller ou d'aller aux toilettes.
- 3) Laver rapidement la peau exposée en cas de projection accidentelle ou de contact avec le matériau.

II - L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et règlements locaux.

7.2 Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Mesures techniques/conditions d'entreposage

- Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
- Stable dans des conditions normales.
- Conserver le récipient bien fermé.
- Garder dans un endroit sec, frais et bien aéré.
- Garder dans le contenant original.
- Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
- Conserver à l'écart de: Bases fortes, Oxydants forts, Réducteurs puissants.

Matériel d'emballage

- Matériau adéquat
Matières plastiques.

Exigences pour les salles et les récipients de stockage

Température d'entreposage recommandée: > 39 °F (> 4 °C)

7.3 Types d'utilisation particuliers

- donnée non disponible

SECTION 8: Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Remarques préliminaires : Ces recommandations fournissent des consignes générales à suivre lors de la manipulation de ce produit. Étant donné que les environnements de travail et les pratiques de manipulation sont sujets à variations, des procédures doivent être mises en place pour chaque application visée afin d'assurer la sécurité. Les fabricants d'équipements de protection sauront généralement vous aider à choisir, utiliser et entretenir les équipements de protection adéquats.

8.1 Paramètres de contrôle

- Ne contient aucune substance dont les valeurs limites d'exposition professionnelle sont supérieures à leurs seuils de déclaration réglementaires.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique

- Lorsque des mesures techniques sont préconisées dans les conditions d'utilisation ou s'il existe un potentiel d'exposition excessif, les mesures techniques de maîtrise des risques suivantes peuvent être utilisées pour minimiser efficacement l'exposition des employés :
 -
 - Éviter les éclaboussures.
 - Aspirer au point d'émission.
 - Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

- Lorsque des équipements de protection respiratoire sont nécessaires, sélectionner un équipement certifié NIOSH / MSHA sur la base des concentrations atmosphériques réelles ou potentielles et en conformité avec les normes réglementaires appropriées et / ou avec les recommandations industrielles.
 - Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.

Protection des mains

- En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés
- Les gants doivent être examinés avant l'utilisation.
- Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.
- Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.
- Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
- Gants

Protection des yeux

- Les exigences en matière de protection des yeux et du visage dépendent des conditions de travail et des pratiques de manipulation du produit. Des équipements adaptés approuvés ANSI Z87 doivent être sélectionnés pour l'usage particulier prévu pour ce produit.
 - Le contact avec les yeux doit être évité au moyen de :
 - Lunettes de sécurité
 - Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

- Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
 - Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
 - Chaussure protégeant contre les produits chimiques
 - Vêtements étanches
 - Vêtement de protection

Mesures d'hygiène

- L'hygiène personnelle est une pratique importante de maîtrise de l'exposition, et les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manipule :
 - 1) Ne pas stocker, utiliser et / ou consommer d'aliments, de boissons, de tabac ou de produits cosmétiques dans

les zones où ce produit est stocké.

- 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, de se maquiller ou d'aller aux toilettes.
- 3) Laver rapidement la peau exposée en cas de projection accidentelle ou de contact avec le matériau.
-
- L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et règlements locaux.

Mesures de protection

- L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation.
- S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.
- La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les) tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards locaux en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés physiques et chimiques dans les présentes représentent les propriétés types de ce produit. Contactez l'unité opérationnelle en utilisant le numéro de téléphone pour l'information sur le produit dans la Section 1 afin de connaître ses spécifications exactes.

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Forme: visqueux État physique: liquide Couleur: clair
Odeur	caractéristique
Seuil de l'odeur	Donnée non disponible
pH	6.0 - 6.8(10% (m/m)) Solution aqueuse
Point de fusion/congélation	Point de congélation: < 39 °F (< 4 °C)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Point/intervalle d'ébullition: 212 °F (100 °C)
Point d'éclair	> 200 °F (> 93 °C) Vase clos Pensky-Martens Classe d'inflammabilité : Matériau inflammable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	Donnée non disponible
Limité	Donnée non disponible
d'inflammabilité/d'explosivité	
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible

<u>Pression de vapeur</u>	Donnée non disponible
<u>Densité de vapeur</u>	Donnée non disponible
<u>Masse volumique</u>	
<u>Densité</u>	1 (77 °F (25 °C))
<u>relative</u>	<u>Solubilité dans l'eau:</u>
Solubilité	soluble
	<u>Solubilité dans d'autres solvants:</u>
	solvants organiques polaires. : soluble
<u>Coefficient de partage (n-</u>	Donnée non disponible
<u>octanol/eau) Température de</u>	Donnée non disponible
<u>décomposition</u>	Viscosité, dynamique < 1,000 mPa.s(77 °F(25 °C))
Viscosité	: _____
<u>Propriétés explosives</u>	Donnée non disponible
<u>Propriétés comburantes</u>	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)

9.2 Autres informations

COV en volume 70 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

polymérisation

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.
- du gel

10.5 Produits incompatibles

- Bases fortes
- Oxydants forts
- Agents réducteurs forts
- Au contact d'une base forte, dégage :
- Ammoniaque

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

- Par combustion ou par décomposition thermique, libère (après évaporation de l'eau) :
- Oxydes d'azote (NOx)
- oxydes de soufre
- (Oxydes de carbone - CO + CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Anionic Surfactant

DL50 : 11,137 mg/kg - Rat, mâle et femelle

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë selon le SGH.

Rapports internes non publiés

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë

Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Anionic Surfactant

Par analogie

Lapin

Méthode: selon une méthode standardisée

Légèrement irritant par application cutanée chez le lapin.

Rapports non publiés

Lésion/irritation grave des yeux

Anionic Surfactant

Par analogie

Lapin

Méthode: selon une méthode standardisée

Légèrement irritant par application oculaire chez le lapin.

Rapports non publiés

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Anionic Surfactant

Donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro

Anionic Surfactant

Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo

Anionic Surfactant

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Anionic Surfactant

Donnée non disponible

Ce produit ne contient aucun ingrédient qui est désigné comme étant un cancérigène humain probable ou soupçonné par :

IARC

ACGIH

ACGIH

Toxicité pour la reproduction et le

développement Toxicité pourDonnée non disponible

reproduction/Fertilité

Donnée non disponible

Toxicité pour le
développement/Térogénicité

STOT

STOT - exposition unique

Par analogie

Voies d'exposition: Ingestion

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.

STOT - exposition répétée

Donnée non disponible

Évaluation de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Aucune classification de toxicité par aspiration

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Compartiment aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons

Anionic Surfactant

Donnée non disponible

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

Anionic Surfactant

Par analogie

Nocif pour les invertébrés aquatiques.

Rapports internes non publiés

Toxicité envers les plantes
aquatiques

Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes

Donnée non disponible

Toxicité chronique pour les poissons Donnée non disponible

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique Donnée non disponible

Eliminations photochimique et physique Donnée non disponible

Biodégradation

Biodégradabilité
Anionic Surfactant

Étude de biodégradabilité facile :
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 E
87.4 % - 28 jours
La substance remplit les critères de biodégradabilité aérobie finale et de biodégradabilité facile
Carbone organique dissous (COD)
Facilement biodégradable
Rapports internes non publiés

La substance remplit les critères de biodégradabilité aérobie finale et de biodégradabilité facile

Évaluation de la dégradabilité
Anionic Surfactant

Le produit est considéré comme rapidement dégradable dans l'environnement

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Coefficient de partage (n-octan ol/eau) Donnée non disponible

Coefficient de bioconcentration (BCF)

Anionic Surfactant Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (Koc) Donnée non disponible

Distribution connue en compartiments environnementaux Donnée non disponible

2.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Évaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë en milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Nocif pour les organismes aquatiques.
Selon les données disponibles sur les composants

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Ne présente pas d'effet néfaste connu à long terme sur les organismes aquatiques analysés
Selon les données disponibles sur les composants

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Destruction/Élimination

- Les options de gestion des déchets devraient d'abord envisager les possibilités de réutilisation ou de recyclage. Certaines provinces ont des réseaux actifs "d'échange de déchets" pour réutiliser et recycler les déchets. Contactez votre compagnie locale de gestion des déchets pour explorer les options disponibles. Toutes les activités de gestion des déchets doivent obéir aux réglementations municipales, provinciales et fédérales. Les méthodes possibles de disposition comprennent les options suivantes :
- Assécher (p. ex. par évaporation) le produit.
- Stabiliser et solidifier ce produit avec des agents liants compatibles.
- Éliminer le contenu/ le conteneur dans une décharge agréée.
- Incinérer seul ou en présence d'un solvant inflammable.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Vider complètement les emballages avant décontamination.
- Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

TDG

non réglementé

DOT

non réglementé

NOM

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

PRCO90001857

Version : 2.02 / CA (3F)

www.solvay.com



non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Répertorié à l'inventaire
Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI)	- Répertorié à l'inventaire
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH)	- En cas d'achat auprès d'une entité juridique européenne Solvay, il est établi que ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement REACH (CE) n°1907/2006, étant donné que l'ensemble de ses composants sont soit exclus, exemptés, préenregistrés et/ou enregistrés. En cas d'achat auprès d'une entité juridique non européenne, veuillez contacter votre représentant local pour plus d'informations. Répertorié à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Statut d'approbation de produit/restrictions non déterminés.

15.2 Réglementations nationales

Canada. LCPE 1999 Liste des avis de nouvelle activité (NAC):

- Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16: Autres informationsDate de révision:

05/23/2018

Classification NFPA (National Fire Protection Association)

Santé	1 léger
Inflammabilité	1 léger
Instabilité ou réactivité	0 minime

Classification HMIS (Hazardous Materials Identification System (Paint & Coating))

Santé	1 léger
Inflammabilité	1 léger
Réactivité	0 minime
PPE	Déterminé par l'utilisateur ; dépend des conditions locales

Autres informations

-Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par deux barres verticales.

-ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

-OSHA Occupational Safety and Health Administration

-NTP National Toxicology Program

-IARC International Agency for Research on Cancer

-NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.